

# RELEVÉ DES DÉCISIONS de la séance du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 novembre 2021

Le jeudi 4 novembre 2021, à 15h00, le conseil communautaire régulièrement convoqué le 29 octobre 2021 s'est réuni au siège de la COBAS sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET jusquà la délibération n° DEL-2021-11-142 et à partir de la délibération n° DEL-2021-11-145, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN jusquà la délibération n° DEL-2021-11-150, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL à partir de la délibération n° DEL-2021-11-147 Yves FOULON jusquà la délibération n° DEL-2021-11-142, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Karine DESMOULIN à Philippe DE LAS HERAS à partir de la délibération n° DEL-2021-11-151, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE jusqu'à la délibération n° DEL-2021-11-146, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### **ÉTAIENT ABSENT(S) EXCUSÉ(S):**

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

#### Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

Le quorum est atteint

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décide de prendre acte du compte-rendu des décisions mises par la Présidente en vertu des délégations que le conseil communautaire a accordées.

P	·		
DEC-2021- 08-112	Institution de la régie de recettes et d'avances du centre de transfert auprès du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la COBAS. Cette régie est installée au siège de la COBAS	pôle Stratégies Financières	23/08/2021
DEC-2021- 08-113	Institution de la sous-régie dénommée « centre de valorisation du Teich auprès de la régie du centre de transfert du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la COBAS. Cette sous-régie est installée au centre de valorisation du Teich	pôle Stratégies Financières et Ressources	23/08/2021
DEC-2021- 08-114	Institution de la régie de recettes et d'avances de l'ALSH auprès de la COBAS. Cette régie est installée au siège de la COBAS	pôle Stratégies Financières et Ressources	23/08/2021
DEC-2021- 08-115	Institution de la régie de recettes et d'avances de la redevance spéciale auprès du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la COBAS. Cette régie est installée au siège de la COBAS	pôle Stratégies Financières et Ressources	23/08/2021
DEC-2021- 08-116	Institution de la régie de recettes et d'avances de l'aérodrome auprès du service de l'aérodrome de la COBAS. Cette régie est installée au lieu de l'établissement de l'aérodrome de Villemarie à La Teste de Buch	Pôle Stratégies Financières et Ressources	24/08/2021
DEC-2021- 08-117	Marché public d'assurances – lot n° 3 risques de responsabilité : avenant au marché n° 2018-18-69 passé avec la société SMACL ASSURANCES ayant pour objet la révision de la cotisation afférente aux garanties pour l'exercice 2020 : - cotisation provisionnelle de 9 781,23 € HT - cotisation définitive de 10 858,53 € HT Soit un montant de régularisation de 1 077,30 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	03/09/2021
DEC-2021- 08-118	Urgence sanitaire impérieuse résultant de la nécessité de disposer d'infrastructures permettant le lancement de la campagne de vaccination contre le virus Covid-19 sur le Bassin d'Arcachon - location de bungalows permettant la mise en place de vaccinodrome dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 : avenant n° 1 au marché n° 2021-21-13 passé avec la société RABOTIN pour un montant de 25 568,27 € HT. Le marché est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant total du marché après avenant n° 1 est de 41 764,19 € HT.	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	03/09/2021
DEC-2021- 08-119	Accord-cadre multi-attributaire n° 2019-19-07 portant sur les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable sur les communes de la COBAS conclu avec les sociétés EXEDRA, SADRE et SOBEBO – passation d'un marché subséquent relatif aux travaux sur le réseau d'eau potable Allée des Papillons à Gujan-Mestras : marché subséquent n° 2021-21-81 passé avec la société SADE CGTH pour un montant de 115 026,32 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	03/09/2021
DEC-2021- 08-120	Acquisition d'un système de suivi de température du compost pour le centre de valorisation du Teich : marché n° 2021-21-80 passé avec la société QUANTURI pour un montant global et forfaitaire de 12 265 € HT pour la partie fourniture et installation. La partie maintenance aura un coût annuel de 1 998 € HT (la 1ère année n'étant pas facturée). Le marché est conclu pour une durée maximale de 4 ans	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	03/09/2021

DEC-2021- 09-121	Relevés topographiques pour l'opération d'extension et d'aménagement de l'école Val des Pins sur la commune du Teich : marché public n° 2021-21-183 passé avec la société SETEC pour un montant s'élevant à 4 920 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	14/09/2021
DEC-2021- 09-122	Etude de sols pour l'opération d'extension et d'aménagement de l'école Val des Pins sur la commune du Teich : marché public n° 2021-21-184 passé avec la société SETEC pour un montant s'élevant à 8 002 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	14/09/2021
DEC-2021- 09-123	Mobilier du nouveau siège de l'agence de développement économique (BA2E) et hôtel d'entreprises à La Teste de Buch : marché passé avec la société IDM pour un montant global s'élevant à 66 094,29 € HT	pôle Affaires Juridiques et	14/09/2021
DEC-2021- 09-124 ANNULÉE par la DEC-2021- 10-137	Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n°1. Marché public n° 2021-21-85 passé avec la société CONTENUR pour un montant global de 238 406.60 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	22/09/2021
DEC-2021- 09-125 ANNULÉE par la DEC-2021- 10-138	Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n°2 - bacs roulants 500 litres et pièces détachées associées. Marché public n° 2021-21-86 passé avec la société SULO pour un montant global de 10 390 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	15/09/2021
DEC-2021- 09-126 ANNULÉE par la DEC-2021- 10-139	Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n°3 – Pièces détachées CONTENUR. Marché public n° 2021-21 -87 passé avec la société CONTENUR pour un montant global de 28 006.40 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	15/09/2021
DEC-2021- 09-127 ANNULÉE par la DEC-2021- 10-140	Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n°4 – Pièces détachées ES Marché public n° 2021-21-88 passé avec la société ESE FRANCE pour un montant global de 27 140.50 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	15/09/2021
DEC-2021- 09-128 ANNULÉE par la DEC-2021- 10-141	Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n° 5 – Pièces détachées SULO. Marché public n° 2021-21-89 passé avec la société SULO FRANCE pour un montant global de 25 344.60 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	15/09/2021
DEC-2021- 09-129	Etude pour la poursuite de l'amélioration de la desserte du Bassin d'Arcachon Sud sur l'axe RN 250 - RD 1250. Marché public n° 2021-21-90 passé avec la société SETEC INTERNATIONAL pour un montant qui se compose d'une partie globale et forfaitaire annuel de 207 075 € HT	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale	15/09/2021
DEC-2021- 09-130	Infructuosité de la consultation concernant la fourniture et la pose de clôture pour la déchèterie du Pyla	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Aurélien)	21/09/2021
DEC-2021- 09-131	Infructuosité de la consultation concernant le transport et le traitement des déchets de souche	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Aurélien)	21/09/2021

DEC-2021- 09-132 ANNULÉE par la DEC-2021- 10-151	Marché d'assurance Dommages Ouvrages pour la construction de l'école élémentaire Pasteur à Gujan-Mestras	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	24/09/2021
DEC-2021- 09-133 ANNULÉE par la DEC-2021- 10-152	Marché d'assurance Construction Tout Risques Chantier pour la construction de l'école élémentaire Pasteur à Gujan-Mestras	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	24/09/2021
DEC-2021- 09-134	Attribution du marché pour la fourniture et mise en service d'une centrale hydraulique	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Aurélien)	24/09/2021
DEC-2021- 09-135 ANNULÉE par la DEC-2021- 10-148	Diagnostics avant travaux pour l'opération d'extension et d'aménagement de l'école Val des Pins sur la commune du Teich	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	28/09/2021
DEC-2021- 10-136	Programmation pour la reconstruction et /ou la réhabilitation de l'ALSH de la COBAS	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Aurélien)	01/10/2021
DEC-2021- 10-137	Annule et remplace la décision <b>DEC-2021-09-124</b> pour le marché de fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n°1	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	01/10/2021
DEC-2021- 10-138	Annule et remplace la décision <b>DEC-2021-09-125</b> Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n°2 - bacs roulants 500 litres et pièces détachées associées. Marché public n° 2021-21-86 passé avec la société SULO	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	01/10/2021
DEC-2021- 10-139	Annule et remplace la décision <b>DEC-2021-09-126</b> Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n°3 – Pièces détachées CONTENUR. Marché public n° 2021-21 -87 passé avec la société CONTENUR	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	01/10/2021
DEC-2021- 10-140	Annule et remplace la décision <b>DEC-2021-09-127</b> Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n°4 – Pièces détachées ES Marché public n° 2021-21-88 passé avec la société ESE FRANCE	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	01/10/2021
DEC-2021- 10-141	Annule et remplace la décision <b>DEC-2021-09-128</b> Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers - lot n° 5 – Pièces détachées SULO. Marché public n° 2021-21-89 passé avec la société SULO FRANCE	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	01/10/2021
DEC-2021- 10-142	Décision portant institution de la régie d'avances au centre de formation des apprentis -	Pôle Stratégies Financières et Ressources (Céline)	06/10/2021

DEC-2021- 10-143	Décision portant institution de la régie d'avances de l'accueil de loisirs sans hébergement -	Pôle Stratégies Financières et Ressources (Céline)	06/10/2021
DEC-2021- 10-144	Décision portant institution de la régie de recettes des prestations de l'atelier coiffure	Pôle Stratégies Financières et Ressources (Céline)	06/10/2021
DEC-2021- 10-145	Travaux de création d'une piste cyclable secteur « Ecole Jean de la Fontaine » à Gujan-Mestras	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	11/10/2021
DEC-2021- 10-146	Fourniture et la pose d'une clôture pour la déchèterie du Pyla/Mer	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Aurélien)	11/10/2021
DEC-2021- 10-147	Transport et la valorisation des souches	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Aurélien)	13/10/2021
DEC-2021- 10-148	Décision rectificative - Diagnostics avant travaux pour l'opération d'extension et d'aménagement de l'école Val des Pins sur la commune du Teich	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	14/10/2021
DEC-2021- 10-149	Emprunt contracté auprès d'ARKEA pour le financement des investissements du budget principal : montant de 5 000 000 €, durée du contrat de prêt : 20 ans, taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,61 %, mode d'amortissement : linéaire	Pôle Stratégies Financières et Ressources (LMF)	15/10/2021
DEC-2021- 10-150	Convention relative modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social avec le GIP SNE et l'UR Hlm.	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	15/10/2021
DEC-2021- 10-151	Décision rectificative - Marché d'assurance Dommages Ouvrages pour la construction de l'école élémentaire Pasteur à Gujan-Mestras	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	15/10/2021
DEC-2021- 10-152	Décision rectificative - Marché d'assurance Construction Tout Risques Chantier pour la construction de l'école élémentaire Pasteur à Gujan-Mestras	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Anaïs)	15/10/2021
DEC-2021- 10-153	Attribution MNSC avec la société WELCOMEUROPE pour la formalisation du bilan final du dossier FEDER « ménagement du Pôle Multimodal de Gujan-Mestras	pôle Affaires Juridiques et Administration Générale (Aurélien)	18/10/2021

## Résultat des votes

N° DÉLIB	INTITULÉS DES DÉLIBÉRATIONS	RÉSULTATS DES VOTES
	NT	
	DARRORT OUR LA CITUATION INTERNE ET	
DEL-2021-11-132	RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT	Pour : 41 Contre : 0
	DURABLE DE LA COBAS POUR L'ANNEE 2020 rapporteur : Elisabeth REZER-SANDILLON	Abstention : 1 (Tony LOURENCO)
	LANCEMENT D'UNE ÉTUDE PREALABLE RELATIVE	Ne prend pas part au vote : 0
	A L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE	adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 42
DEL-2021-11-133	REDUCTION ET DE TRI A LA SOURCE DES	Contre : 0
DEL-2021-11-133	BIODECHETS	Abstention: 0
	rapporteur : Karine DESMOULIN	Ne prend pas part au vote : 0
	ADUFCION A LIACCOCIATION ACUITAINE DEC	adoption à l'UNANIMITÉ
DEL 0001 11 104	ACHATE BURLOS RESPONSABLES (2AB)	Pour : 42
DEL-2021-11-134	ACHATS PUBLICS RESPONSABLES (3AR)	Contre : 0
	rapporteur : Evelyne DONZEAUD	Abstention: 0
	DARRORT BIA OTIVITÉO COCO ET DARRORT ANNUEL	Ne prend pas part au vote : 0
	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 ET RAPPORT ANNUEL	adoption à l'UNANIMITÉ
DEI 0004 44 405	2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES	Pour : 42
DEL-2021-11-135	PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET	Contre : 0
	NON COLLECTIF DU SIBA	Abstention: 0
	rapporteur : Yves FOULON	Ne prend pas part au vote : 0
	TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAI	RES
	GROUPE SCOLAIRE DES MIQUELOTS COMMUNE	
	DE LA TESTE DE BUCH	adoption à l'UNANIMITÉ
	MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ASSIETTE	Pour : 42
DEL-2021-11-136	AU PROFIT DU GROUPEMENT ALGECO SAS,	Contre : 0
	ETCHART ENERGIES ET LPF TP DANS LE CADRE	Abstention: 0
	DU RELOGEMENT TEMPORAIRE DES ELEVES rapporteur : Bruno PASTOUREAU	Ne prend pas part au vote : 0
	GROUPE SCOLAIRE DES MIQUELOTS COMMUNE	adoption à l'UNANIMITÉ
	DE LA TESTE DE BUCH - MISE À DISPOSITION	Pour : 42
DEL-2021-11-137	D'UNE EMPRISE SUPPLEMENTAIRE AU PROFIT DE	Contre : 0
DEE 2021 11 101	LA COBAS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE	Abstention : 0
	RECONSTRUCTION	Ne prend pas part au vote : 0
	rapporteur : Gérard SAGNES	
	RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES	adoption à l'UNANIMITÉ
	MIQUELOTS A LA TESTE DE BUCH : APPROBATION	Pour : 42
DEL-2021-11-138	DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE	Contre: 0
	rapporteur : Patrick DAVET	Abstention: 0
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Ne prend pas part au vote : 0
	TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT DE	adoption à l'UNANIMITÉ
	L'ECOLE VAL DES PINS SUR LA COMMUNE DU	Pour : 42
DEL-2021-11-139	TEICH: VALIDATION DE L'AVANT-PROJET (A.V.P.)	Contre : 0
	ET APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE	Abstention: 0
	DE MAITRISE D'ŒUVRE	Ne prend pas part au vote : 0
	rapporteur : François DELUGA	F 2 2 F 222 F 200 2 2 2 2 3 2 3

DEL-2021-11-140	CONSTRUCTION DU SIEGE DE BA2E (AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE) ET DE L'HOTEL D'ENTREPRISES SUR LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH : APPROBATION DES AVENANTS DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, DU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS SIMILAIRES rapporteur : Sylvie BANSARD	adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
DEL-2021-11-141	CONVENTIONS DE GESTION DES ZAE (ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES) SUR LE TERRITOIRE DE LA COBAS: - APPROBATION DES AVENANTS DE PROLONGATION DES CONVENTIONS DE GESTION ENTRE LA COBAS ET LES COMMUNES DE LA TESTE DE BUCH, DE GUJAN-MESTRAS ET DU TEICH rapporteur: Xavier PARIS	adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
DEL-2021-11-142	VOIRIE COMMUNAUTAIRE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'AVENUE DE CESAREE PROLONGEE SUR LA COMMUNE DE GUJAN MESTRAS Approbation de l'avenant n°1 au marché VRD attribué à MOTER rapporteur : Yves FOULON	adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
	SOLIDARITE, SANTE ET PREVENTION	,
DEL-2021-11-143	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA GIRONDE- ANNEE 2022 rapporteur : Pascal BERILLON	adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (Catherine OTHABURU)
DEL-2021-11-144	ANIMATIONS ALSH : FIXATION DES TAUX HORAIRES rapporteur : Nathalie DELFAUD	adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
	EDUCATION ET FORMATION	
DEL-2021-11-145	NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL A BASSIN FORMATION rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX	adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE		
CHEQUE NUMERIQUE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES ELIGIBLES AU PROGRAMME CHEQUE NUMERIQUE- NOVEMBRE 2021 rapporteur : Paul SCAPPAZZONI		adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE		
DEL-2021-11-147	VACATIONS BA2E - PORTRAITS D'ENTREPRISES rapporteur : Chantal DABE	adoption à l'UNANIMITÉ Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

		adoption à l'UNANIMITÉ	
DEL-2021-11-148	RÉFORME ET VENTE DE MATÉRIEL rapporteur : Magdalena RUIZ	Pour : 40	
		Contre : 0	
		Abstention: 0	
		Ne prend pas part au vote : 0	
		adoption à l'UNANIMITÉ	
	RAPPORT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT	Pour : 40	
DEL-2021-11-149	DU SCHÉMA DE MUTUALISATION	Contre : 0	
	rapporteur : Jean-François BOUDIGUE	Abstention: 0	
		Ne prend pas part au vote : 0	
		adoption à l'UNANIMITÉ	
	RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ	Pour : 40	
DEL-2021-11-150	FEMMES-HOMMES	Contre : 0	
	rapporteur : May ANTOUN	Abstention: 0	
		Ne prend pas part au vote : 0	
		adoption à l'UNANIMITÉ	
		Pour : 35	
	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 rapporteur : Marie-Hélène DES ESGAULX	Contre : 0	
DEL-2021-11-151		Abstention : 2 (Valentin	
		DEISS	
		Tony LOURENCO)	
		Ne prend pas part au vote : 0	



033-243300563-20211105-DEL-2021-11-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021





Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



N° DEL-2021-11-132

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Consell de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

COBAS

Communauté e Aggiomération
Bassin d'Arcachon Sud

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS. Valentin DEISS, Nathallo DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX. Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON. Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyrll SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(8) EXCUSÉ(S) :

Anne ELISSALDE, Marc MURET.

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services. Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DE/SS comme Secrétaire adjoint

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021

RAPPORTEUR : Elisabeth REZER-SANDILLON

N° DEL-2021-11-132

# RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COBAS POUR L'ANNÉE 2020

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la COBAS publie chaque année, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), un rapport sur la situation de la collectivité en matière de Développement Durable sur l'année écoulée.

Ce rapport portent sur l'année 2020 s'inscrit dans un confexte général de transparence et d'information à l'égard des citoyens, et d'une intégration systématique des enjeux du développement durable dans nos politiques publiques.

Le rapport suit la fauille de route de la France en matière de Développement Durable, document cadre qui découle des enjeux futurs précisés au travers des 17 objectifs de l'Agenda 2030, voté en septembre 2015 par les 193 États Membres des Nations Unies et qui se sont engagés à mettre en œuvre en plan d'action « pour la planète, les populations, le prospérité, la paix et les partenerlats ».

Face au défi climatique, la collectivité souhaite cultiver cette solidarité et cette proximité avec nos habitants, afin d'agir collectivement, sans négliger les capacités et le bien-être de chacun.

L'année 2020 est blen évidement marquée par la crise sanitaire planétaire du COVID 19, face à laquelle la COBAS à su faire preuve de réactivité et d'adaptation à cette situation exceptionnelle. Grâce à l'engagement sans faille de nos agents, de nos partenaires économiques et institutionnels, de nos villes membres et de nos élus, nous avons su agir dans l'urgence afin de soutenir chacune et chacun dans cette épreuve.

Nos actions locales en faveur du développement durable ont pris tout leur sens en 2020 en se focalisant sur l'accompagnement économique, social et sanitaire de notre population ; la mobilisation de tous semble désormais indispensable pour une transition efficace et pérenne de notre territoire.

VU le Code Général des collectivités (erritoriales notamment L. 2311-1-1.

VU l'avis favorable de la Commission Gestion des Déchets et Environnement du 24 septembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



 APPROUVER le rapport sur la situation en metière de Développement Durable pour l'année 2020, joint en annexe, préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires;

 AUTORISER la Présidente è transmettre la présente délibération accompagnée du rapport aux services de l'Etat.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR : 41 CONTRE : 0 ()

ABSTENTIONS : 1 (Tony LOURENCO) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX. Présidente de la COBAS







N° DEL-2021-11-133

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la prégidence de Marle-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021.

COBAS

Eparminaulé d'Agglaméiction Bassin d'Arcachon Sud

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO. Thlerry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à Francois DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Sorvices Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseit Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Karine DESMOULIN

N° DEL-2021-11-133

### LANCEMENT D'UNE ÉTUDE PREALABLE RELATIVE À L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE REDUCTION ET DE TRI À LA SOURCE DES BIODECHETS

Mes Chers Collègues,

Avec l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (dite loi AGEC), la loi a instauré une obligation de tri à la source des biodéchets, au plus tard le 31 décembre 2023, « à tous les producteurs ou détenteurs de blodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets ».

Cette obligation de tri à la source des biodéchets constitue une évolution importante en matière de gestion des déchets, qui nécessite des changements d'organisation ou une adaptation du service public de collecte des déchets ménagers.

Pour mener à bien ces évolutions, le Pôle Environnement de la COBAS souhaite lancer une étude préalable pour définir un dispositif de tri à la source des biodéchets, adapté aux spécificités et contraintes du territoire.

L'objet de l'étude est d'accompagner la COBAS à définir une organisation visant à répondre aux obligations réglementaires à venir de réduction et de tri à la source des biodéchets, en analysant les modalités technico-économiques et opérationnelles de mise en œuvre de la filière sur le territoire, sur l'ensemble des élapes de pré-collecte, collecte et traitement,

L'étude à réaliser s'articulera autour de 4 phases principales :

- L'état des lieux et le diagnostic de l'organisation actuelle ;
- L'étude de différents scénarii possibles ;
- L'approfondissement du scénario retenu intégrant la définition d'un plan d'action :
- L'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif retenu.

Une consultation portant sur la réalisation de cette étude est prévue au cours du demier trimestre 2021 pour un montant global estimatif maximum de 100 000 € HT. Un marché ordinaire sera publié sur la plateforme de la COBAS sous la forme d'une procédure adaptée dont les modalités saront fixées dans les documents de la consultation.

Cette étude fera l'objet de demandes de subvention auprès de nos différents partenaires institutionnels (ETAT, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU les articles L. 2321-1et R. 2321-1 1° du Code de la Commande Publique,

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



VU l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles,

VU les avis favorables du Conseil d'exploitation de la régie de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en date du 24 septembre 2021, et du Bureau du 25 octobre 2021,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER la Présidente à lancer la procédure adaptée relative à la réalisation d'une étude portant sur l'accompagnement de la COBAS afin de définir une organisation visant à répondre aux obligations réglementaires à venir de réduction et de tri à la source des biodéchets;
- AUTORISER la Présidente, en cas d'infructuosité, à lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, et à engager les négociations, après avis de la Commission d'Appel d'Offres;
- HABILITER la Présidente à signer le marché avec l'entreprise qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse retenue par la Commission d'Appel d'Offres;
- HABILITER la Présidente à signer, le cas échéant, les avenants, lorsqu'ils ne comportent pas d'incidence financière;
- AUTORISER la Présidente à solliciter les subventions auprès des différents partenaires institutionnels :
- INSCRIRE et IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes au budget de la régie environnement sur les exercices concernés.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

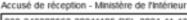
Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 42 CONTRE: 0 () ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021





Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Nº DEL-2021-11-134

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021.

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Kerine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Torry LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Brune PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdaleria RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités. Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint.

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Consell Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021

RAPPORTEUR: Evelyne DONZEAUD

N° DEL-2021-11-134

# ADHESION A L'ASSOCIATION AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES (3AR)

Mes Chers Collègues,

La loi  $\alpha$  AGEC  $\Rightarrow$  n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée le 10 février 2020, contient certaines dispositions qui ont pour effet de modifier le comportement des acheteurs publics.

La loi « Climat et résilience » n° 2021-1104 du 22 août 2021, dans un chapitre « Verdir l'économie », décline les nouvelles obligations des acheteurs, des autorités concédantes et des titulaires. Des considérations environnementales seront désormais obligatoires lors la procédure de passation et de l'exécution des marchés publics. En matière sociale, les objectifs fixés sont plus modestes.

Dans le cadre de la définition préalable des besoins à tout acte de Commande publique, l'article L.2111-1 du Code de la commande publique indique que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ».

De nouveaux Cahlers des Clauses Administratives Générales (CCAG) sont applicables depuis le 1er octobre 2021. Ces nouveaux CCAG vont plus loin que les précédents et imposent que les documents particuliers du marché (CCAP, CCTP etc...) contiennent et précisent les obligations en matière environnementale qui péseront sur le titulaire. Cette clause fait également du titulaire du marché public le garant du respect par son éventuel sous-traitant de ces mêmes obligations. Des clauses environnementales sont introduites pour fixer des obligations en matière de transport, d'emballage et de gestion des déchets. Les CCAG prévoient également une clause d'insertion sociale qui peut ou non être activée par l'acheteur.

L'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (ou réseau 3AR) accompagne sea membres à la mise en ceuvre d'achats responsables. Elle s'adresse à toutes les entités soumises aux procédures de la Commande publique. Elle accompagne ses membres afin de faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel, de valoriser les retours d'expériences, d'évaluer les progrès réalisés et de favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables.

L'adhésion à l'Association permettra à la Collectivité d'accéder aux services suivants :

- Des formations pour les agents et une sensibilisation pour les étus ;
- Des lettres électroniques d'information et un site Internet avec un espace dédié ;

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



- Des rencontres thématiques : journées régionales, groupes de travail ;
- Un « conseil minute » : service gratuit pour les membres permettant d'obtenir des éléments de réponses techniques, juridiques ou organisationnels aux problèmes d'achats ;
- Des accompagnements sur la mise en place de marchés publics et de politiques d'achat;
- Des retours d'expérience via le réseau national de la Commande publique responsable;
- L'organisation de rencontres acheteurs- foumisseurs.

Le montant de la cotisation 2022, pour un EPCI à fiscalité propre, de 50 000 à 100 000 habitants, est fixée à 1 650,00 €.

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER l'adhésion de la Collectivité à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables;
- APPROUVER le montant de l'adhésion de 1 650,00 € pour l'ennée 2022 ;
- HABILITER la Présidente à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier ;
- INSCRIRE et IMPUTER les crédits correspondants au budget principal sur les exercices concemés.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR : 42 CONTRE : 0 () ABSTENTIONS : 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021

Marje-Hélène DES ESGAULX





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





N° DEL-2021-11-135

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h08

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de le COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 altée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conselliers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021.

#### PRÉSENTS:

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD. Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET. Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalia DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES. Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyrll SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Anne ELISSALDE, Marc MURET.

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pleme CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR: Yves FOULON

N° DEL-2021-11-135

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 ET RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU SIBA

Mes Chers Collègues,

La COBAS est membre du SIBA. À ce titre et en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités du SIBA, joint en annexe, doit faire l'objet d'une communication en Conseil Communautaire.

Ce rapport met en évidence, indépendamment de l'assainissement des eaux usées objet d'un rapport séparé sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif, joint également en annexe, les principales activités du syndicat concernant :

- le póle administratif.
- le pôle assainissement des eaux usées,
- la gestion des eaux pluviales,
- la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (pôle GEMAPI).
- le pôle maritime,
- le réseau rempar et qualité de l'eau.
- le service d'hygiène et santé publique.
- le pôle communication et promotion du tenitolre,
- le pôle de ressources numériques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la COBAS approuvés par délibération π° 17-260 du Conseil Communautaire du 13 novembre 2017,

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la communication du rapport annuel d'activités 2020 du SIBA ainsi
que de son rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de
l'assainissement collectif et non collectif, joints en annexe à la présente délibération.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 42 CONTRE: 0 ()

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE: 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extreit certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021

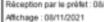




033-243300563-20211105-DEL-2021-11-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021







N° DEL-2021-11-138

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

# SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Maris-Hélène. DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

COBAS

Foremuranté d'Agrikosération Bassin d'Arcachon Sud

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Natholie DELFAUD, Christine DELMAS, François. DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabella DEVARIEUX, Evalyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO. Thlerry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherina OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU. Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalene RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marlelle PHILIP à Christine DELMAS, Cyrif SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Velentin DEISS comme Secrétaire adjoint

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Consell Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Bruno PASTOUREAU

N° DEL-2021-11-136

GROUPE SCOLAIRE DES MIQUELOTS COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ASSIETTE AU PROFIT DU GROUPEMENT ALGECO SAS, ETCHART ENERGIES ET LPF TP DANS LE CADRE DU RELOGEMENT TEMPORAIRE DES ELEVES

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°19-242 en date du 4 novembre 2019, le Conseil Communautaire de la COBAS approuvait le projet de reconstruction du groupe scolaire des Miquelots et d'un équipement sportif attenent sur la commune de La Teste de Buch.

Conformément au marché de location de bâtiments provisoires en vue du relogement temporaire du groupe scolaire des Miquelots à la Teste-de-Buch, attribué au groupement Aigeco SAS, Etchart Énergies et LPF TP, prévoyant que ce dernier soit maître d'ouvrage des bâtiments provisoires, il est nécessaire, en prévision du démarrage des travaux et des prestations associées, de mettre à disposition une partie de la parcelle cadastrée GV 142p pour une superficie de 4 800 m² au profit du groupement.

Cette mise à disposition consentie par la COBAS au mandataire du groupement Algeco SAS, Etchart Énergies et LPF TP, à titre gratuit, sera constalée par un procès-verbal. Elle sera limitée à la durée des travaux de construction, location et repli des bâtiments provisoires et remise en état du terrain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n° 19-242 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2019, portent approbation du projet de reconstruction du groupe scolaire des Miquelots et d'un équipement sportif altenant sur la commune de la Teste de Buch,

VU la délibération DEL-2021-04-029 du 8 avril 2021 décidant l'attribution du marché de location de bâtiments provisoires en vue du relogement temporaire du groupe scolaire des Miquelots à la Teste de-Buch au groupement Algeco SAS, Etchart Énergies et LPF TP dont Algeco SAS est la mandataire,

VU la délibération DEL-2021-04-028 du 8 avril 2021 approuvent la mise à disposition par la VIIIe de la Teste de Buch à la COBAS d'un terrain d'assiette dans le cadre des travaux de déconstruction reconstruction et relogement temporaire du groupe scolaire des Miquelots à la Teste-de-Buch,

VU le projet de procès-verbal de mise à disposition au profit du groupement Algeco SAS, Etchart Énergies et LPF TP, joint à la présente,

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER la mise à disposition, au profit du groupement Algeco SAS, Etchart Énergies et LPF TP par la COBAS, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle cadastrée GV 142p, qui constituera le terrain d'assiette des travaux et des prestations associées du marché de location de bâtiments provisoires en vue du relogement temporaire du groupe scolaire des Miquelots à le Teste-de-Buch;
- HABILITER la Présidente à signer le procès-verbal de mise à disposition et tout acte à intervenir de nature à exécuter la présente délibération.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 42 CONTRE: 0 () ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcechon, le 6 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Attichage : 06/11/2021





Nº DEL-2021-11-137

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 64 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de le Communauté d'agglomération. 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marle-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 actobre 2021.

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pescal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Kerine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD. Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN. Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(8) REPRÉSENTÉ(8), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S):

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Gérard SAGNES

N° DEL-2021-11-137

GROUPE SCOLAIRE DES MIQUELOTS COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH - MISE À DISPOSITION D'UNE EMPRISE SUPPLEMENTAIRE AU PROFIT DE LA COBAS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°19-242 en date du 4 novembre 2019, le Conseil Communautaire de la COBAS approuvait le projet de reconstruction du groupe scolaire des Miquelots sur la commune de La Teste de Buch et d'un équipement sportif attenant.

Par délibération communautaire n°DEL 2021-04-028 en date du 8 avril 2021 et en prévision des futurs travaux, une mise à disposition d'un terrain d'asslette a été nécessaire, situé au 5 Avenue du Pays de Buch et cadastré GV 145 d'une superficie de 10 125 m² (groupe scolaire) et d'une partie de la parcelle cadastrée GV 142p pour une contenance d'environ 660 m² ainsi qu'une autre partie de la parcelle cadastrée GV 142p pour une superficie de 4 800 m² (relogement) au profit de la COBAS pour la réalisation du projet. Cette mise à disposition, à titre gratuit, a été constatée par un procès-verbal. Elle est limitée à la durée des traveux de reconstruction qui prendra fin à la remise officielle de l'ouvrage, par la COBAS à la commune de La Teste de Buch, après déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

A ce jour, la COBAS a besoin d'une emprise supplémentaire afin de pouvoir réaliser le projet de réconstruction du groupe scolaire des Miquelots. Cette emprise est matérialisée, sur le plan annexé au procés-verbal de mise à disposition joint, en bleu hachuré, consistant en une bande de terrain de 4 mètres de large côté Nord et Quest accolée aux parcelles déjà mises à disposition.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération communautaire n°19-242 du 4 novembre 2019, portant approbation du projet de reconstruction du groupe scolaire des Miquelots et d'un équipement sportif attenant sur la commune de La Teste de Buch.

VU la délibération communale n°2020-11-247 en date du 20 novembre 2020 approuvant la mise à disposition du terrain d'assiette au profit de la COBAS.

VU la délibération communaulaire n°2021-04-028 en date du 8 avril 2021 approuvant la mise à disposition du terrain d'assiette au profit de la COBAS pour la reconstruction et le relogement temporaire des élèves,

VU la délibération communale n°2021-09-438 en date du 23 septembre 2021 attribuant une emprise supplémentaire.

VU le projet du procès-verbal de mise à disposition d'une emprise supplémentaire pour la reconstruction du groupe scolaire des Miquelots au profit de la COBAS joint à la présente.

VU les avis favorables des Commission Éducation et Formation et commission Travaux et Équipements communautaires ainsi que du Bureau du 25 octobre 2021,

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER la mise à disposition d'une emprise supplémentaire cadastrée section GV 142p, matérialisée en bleu hachuré, dans le plan annexé au PV de mise à disposition joint, à caractère non onéreux, eu profit de la COBAS per la ville de La Teste de Buch, complétant ainsi la délibération n°2021-04-028 en date du 8 avril 2021;
- HABILITER la Présidente à signer le nouveau procès-verbal de mise à disposition joint à la présente, ainsi que tout autre acts et/ ou document nécessaire à intervenir concernant cette mise à disposition.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 42 CONTRE: 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE: 0 ()

El ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





Nº DEL-2021-11-138

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Consoli de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS:

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalle DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelie DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JEÇKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena, RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON. Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Brund DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Anna ELISSALDE, Marc MURET

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Patrick DAVET

N° DEL-2021-11-138

### RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES MIQUELOTS À LA TESTE DE BUCH : APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Communautaire de la COBAS a approuvé le projet de reconstruction du groupe scolaire des Miquelots et d'un équipement sportif attenant à la Teste de Buch par délibération n°19-242 en date du 4 novembre 2019.

L'opération porte sur la reconstruction in situ du groupe scolaire des Miquelots, situé à La Teste de Buch. Le programme de l'opération comprend la création de 15 classes, réperties en 5 classes de matemelle et 10 classes d'élémentaire, d'un périscolaire autonome, d'une salle piurivalente et de sporte ainsi que d'une restauration en liaison froide pour 430 repas/jour.

Par délibération n°2020-09-062 en date du 17 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'engager un concours de maîtrise d'œuvre. À la suite de ce concours et des négociations menées avec le lauréet, la COBAS a décidé, par délibération n°2021-05-051 en date du 20 mai 2021, d'attribuer le marché au groupement dont le mandataire est Atelier des Architectes Mazières. Le montant provisoire de l'enveloppe financière affecté aux travaux, au stade de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était de 7 180 000 € HT (valeur novembre 2020),

À l'issue des études d'Avant-Projet Sommaire, le coût prévisionnel des travaux a dû être réajusté pour tenir compte notamment :

- Des surcoûts liés à la sous-estimation en phase concours des fondations et VRD (+ 168 000 € HT).
- Du choix de recourir à la géothermie pour traiter le confort thermique du bătiment (+ 759 488 € HT).

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est porté à 8 107 486 € HT, valeur novembre 2020.

Par ailleurs, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre contractualisera ces modifications ultérieurement. Il sera établi au stade de l'Avant-Projet Définitif conformément aux dispositions du marché de maîtrise d'œuvre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la Code de la commende publique,

VU la délibération n°19-242 du Conseil Communautaire du 4 novembre 2019 approuvant le projet de reconstruction.

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



VU la délibération n° 2020-09-062 du Consell Communautaire du 17 septembre 2020 relative au lancement du conçours de maîtrise d'œuvre sur esquisse,

VU la délibération n° 2021-05-051 du Conseil Communautaire du 20 mai 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

VU le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction du groupe scolaire des Miquelots, attribué au groupement dont Atelier des Architectes Mazlères est le mandataire,

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER l'actualisation du coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase Avant-Projet Sommaire (APS) à la somme de 8 107 488 HT soit 9 728 985,60 € TTC.
- SOLLICITER les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de la Gironde et tout autre financeur;
- INSCRIRE et IMPUTER les crédits correspondants au budget principal sur les exercices concernés.

La Présidente met aux voix les propositions di-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 42 CONTRE: 0 () ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





N° DEL-2021-11-139

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascel BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Velèrie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantel DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Velentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR: François DELUGA

N° DEL-2021-11-139

TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE VAL DES PINS SUR LA COMMUNE DU TEICH : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET (A.V.P.) ET APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Communautaire de la COBAS à approuvé le projet d'extension et d'aménagement de l'école Val des Pins sur la commune du Teich par délibération n°19-22 du 28 février 2019 puis à nouveau par délibération n°19-243 en date du D4 novembre 2019 en désignant une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Par délibération n°DEL-2020-09-063 en date du 17 septembre 2020, le Consell Communautaire a lancé un concours de Maîtrise d'œuvre. Suite à ce concours, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération n°DEL-2021-04-031 en date du 08 avril 2021, d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est ATELIER FGA. Le montant de rémunération provisoire du Maître d'œuvre est de 329 530,00 € HT (missions de base) + 104 556,25 € HT (missions complémentaires), soit 434 086,25 € HT (valeur décembre 2020).

#### Cette opération porte sur :

- La création d'une nouvelle demi-pension :
- La réaffectation des surfaces libérées pour la création de deux classes supplémentaires (soit un total à terme de 5 classes maternelles et 8 classes élémentaires) et d'une Bibliothèque Centre Documentaire en rotule de la maternelle et de l'élémentaire;
- L'accroissement de la surface des locaux des périscolaires :
- Le déplacement du plateau sportif.

La surface utile du programme est de l'ordre de 850 m², auxquels s'ajoutent environ 810 m² d'espaces extérieurs (plateau sportif, attente demi-pension, quai de livraisons, ...).

Par ailleurs, un procès-verbal de mise à disposition d'un terrain d'assiette du projet profit de la COBAS a été approuvé par le Conseil Communautaire de la COBAS conformément à la délibération n°DEL-2021-04-030 en date du 08 avril 2021.

A l'issue des études d'Avant-Projet, le coût prévisionnel des travaux a dû être réajusté. Celui-clest établi à 3.115.171,84 € H.T. soit 3.738.206,21 € T.T.C. (valeur décembre 2019).

Compte tenu du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et l'aménagement de l'école Val des Pins, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre visant à :

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



 Acter le coût prévisionnel des travaux suite à l'Avant-Projet de l'extension et l'aménagement de l'école Val des Pins à 3 115 171,64 € H.T. soit 3 738 206,21 € T.T.C. (valeur décembre 2019);

Fixer l'incidence financière sur le montant du marché de maîtrise d'œuvre dont le montant de rémunération est porté à 508 396,04 € H.T. soit 610 075,25 € T.T.C. (valeur décembre 2020) ;

 Transférer à NEPSEN le marché du cotraitant AQUITEN Ingénierie et de fournir à cette occasion les Informations administratives de NEPSEN (sans incidence financière).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vuile Code de la Commande Publique.

VU la délibération n°19-22 du 28 février 2019 puis la délibération n°19-243 du 04 novembre 2019 du Conseil Communautaire approuvant le projet d'extension et d'aménagement,

VU la délibération n° DEL-2020-09-063 du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020 relative au lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse.

VU la délibération n° DEL-2021-04-031 du Conseil Communautaire du 08 avril 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

VU le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension et d'aménagement de l'école. Vel des Pins au Teich, attribué au groupement ATELIER FGA.

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 octobre 2021 ;

VU le projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre joint à la présente.

VU fes avis favorables de la Commission travaux et équipements et du Bureau du 25 octobre 2021.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER l'actualisation du coût prévisionnel des travaux à l'issue de la phase Avant-Projet (A.V.P.) à la somme de 3 115 171,84 € HT, soit 3 738 206,21 € TTC (valeur décembre 2019);
- APPROUVER le transfert à NEPSEN du marché du cotreltant AQUITEN Ingénierie (sans incidence financière);
- APPROUVER les termes du projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que la rémunération définitive, joint à la présente;
- HABILITER le mandataire SETEC ORGANISATION à signer et notifier ledit avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre au nom et pour le compte de la COBAS;
- INSCRIRE et iMPUTER les crédits correspondants au budget principal sur les exercices concernés ;
- SOLLICITER les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;
- HABILITER la Présidente à effectuer toute démarche à cet effet.

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 42 CONTRE: 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE: 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





N° DEL-2021-11-140

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au slége de la Communauté d'agglomération. 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 actobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pescal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karlne DESMOULIN, Isebelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thlerry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Calherine OTHABURU, Xavier PARIS, Brung PASTOUREAU, Dominique POULAIN. Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdelena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSE(S):

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR: Sylvie BANSARD

N° DEL-2021-11-140

CONSTRUCTION DU SIEGE DE BA2E (AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE)
ET DE L'HOTEL D'ENTREPRISES SUR LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH :
APPROBATION DES AVENANTS DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, DU MARCHE
PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Mes Chers Collègues,

Conformément à la délibération n° 18-49 du Conseil Communautaire du 6 avril 2018, la COBAS a lancé un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse dans le cadre du projet de construction du siège de BA2E (agence de développement áconomique) et d'un hôtel d'entreprises sur la commune de La Teste de Buch.

Par délibération n° 19-322 du Consell Communautaire du 19 décembre 2019, la COBAS a acté l'augmentation financière des travaux de construction y compris le mobilier à 3 398 656 € HT et a approuvé l'enveloppe budgétaire globale prévisionnelle de l'opération à 4 404 163 € HT.

Conformément à la délibération n° DEL 2020-12-170 en date du 17 décembre 2020, et n° DEL 2021-06-082, le montant global des marchés publics de travaux, après les différents avenants, s'élève à 3 532 697,64€ HT soit 4 239 237,41 € TTC, y compris le mobilier.

#### A) AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX

Suite à des travaux supplémentaires et à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 octobre 2021, il vous est maintenant proposé d'approuver les projets d'avenants ci-dessous :

- ➤ Lot 02 « gros œuvre » : SAS BERNADET CONSTRUCTION, il est proposé un avenant n°06 de 12 603.20 €HT travaux détaillés dans les devis soit un nouveau montant marché de 536 885,00 € HT
- Lot 04 « couverture étanchéité » : ABC ETANCHEITE, il est proposé un avenant n°04 de 1 671.08 € HT travaux détaillés dans le devis soit un πουνθαύ montant marché de 74 541.81 € HT ;
- ➤ Lot 07 « menuiseries intérieures... » ATELIER DUPHIL, il est proposé un avenant n°03 de 920.76 € HT travaux détaillés dans le devis soit un nouveau montant marché de 118 665.56 € HT :
- ➤ Lot 08 « plâtrerie-peinture-signalétique » : SMDCM, il est proposé un avenant n°02 en moins-value de 3 520.00 € HT, travaux détaillés dans les devis solt un nouveau montant marché de 130 829.60 € HT :

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



➤ Lot 12 « plomberie/cvc » : BOBION & JOANIN, il est proposé un avenant n°04 de 4 938.75 € HT travaux détaillés dans le devis soit un nouveau montant marché de 273 381.79 € HT.

Le nouveau montant global des marchés publics de travaux, après des avenants, s'élève à 3 549 311,63 € HT soit la somme de 4 259 173,96€ TTC, y compris le mobilier.

### B) AVENANT N°03 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Il est également nécessaire de prolonger le délai des missions DET (Direction de l'Exécution de Travaux) et OPC (Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier) au marché de Maîtrise d'œuvre, approuvé par délibération n°18-241 en date du 13 décembre 2018, et de prendre un evenant n°03 de 25 000 € HT.

Pour mémoire un avenant n°01, sans incidence financière, a été signé en date du 5 février 2019 ainsi qu'un avenant n°02 en date du 11 juillet 2019 concernant la rémunération définitive en lien avec le coût prévisionnel définitif des travaux.

### C) MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Suite à la prolongation du délai, un marché public pour réalisation de prestations similaires dans le cadre de la mission du CSPS (Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé) est également nécessaire avec le titulaire du marché initial, CS CONSEIL, situé à La Teste de Buch pour un montant de 3 318.64 € HT jusqu'à la réception des travaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi nº 85-174 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP),

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération π°18-241 en date du 13 décembre 2018 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre ;

VU la décision n°19-02 en date du 10 janvier 2019 désignant la maîtrise d'ouvrage déléguée ;

VU la délibération n°19-322 en date du 19 décembre 2019 attribuant les marchés publics de travaux,

VU les délibérations communautaires n°DEL 2020-12-170 en date du 17 décembre 2020 et n°DEL 2021-06-082 en date du 28 juin 2021 approuvant les avenants aux marchés publics de travaux :

VU l'avis favorable de la GAO en date du 25 octobre 2021 sur les projets d'avenants listés dans la présente,

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

Je vous propose, mes Chers Coflègues, de bien vouloir 🗈

- APPROUVER les différents avenants aux marchés publics de travaux et au marché de maîtrise d'œuvre listés dans la présente délibération;
- APPROUVER le marché public pour réalisation de prestations similaires avec CS CONSEIL dans le cadre de la CSPS;

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



- HABILITER la Présidente à signer et notifier lesdits avenants aux entreprises concernées, ainsi que le marché public pour la réalisation de prestations similaires et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente;
- INSCRIRE ET IMPUTER les crédits correspondants au budget principal sur les exercices concernés.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 42 CONTRE: 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE: 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





N° DEL-2021-11-141

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réunil en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélàne DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-Françols BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valèrie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karlne DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yvee FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités. Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yves FOULON, Sophic DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCQLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Petrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

36 présents 6 procurations 2 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR: Xavier PARIS

N° DEL-2021-11-141

CONVENTIONS DE GESTION DES ZAE (ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES) SUR LE TERRITOIRE DE LA COBAS : - APPROBATION DES AVENANTS DE PROLONGATION DES CONVENTIONS DE GESTION ENTRE LA COBAS ET LES COMMUNES DE LA TESTE DE BUCH, DE GUJAN-MESTRAS ET DU TEICH

Mes Chers Collègues,

Suite à la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui impose qu'au 1° janvier 2017, la totalité des ZAE soit transférée à la COBAS, le Conseil Communautaire a décidé par délibération n° 16-246 en date du 16 décembre 2016 d'approuver le transfert des ZAE sur le territoire à la COBAS.

Il a également été acté que les communes de La Teste de Buch, Gujan-Mestras et du Teich conserveront les prestations d'entretien courant en matière d'éclairage public, de propreté urbaine, d'espaces verts, de signalétique, ainsi que des délivrances des autorisations de voirles et notamment les permissions de voirie, accords de voirie, convention d'occupation temporaire, permis de stationnement, arrêté individuel d'alignement conformément à leurs règlements de voiries. La délibération n°17-156 en date 30 juin 2017 précise également, dans le cadre d'une convention de gestion, les conditions d'exercice de cette compétence pour ce qui à trait aux voiries.

Cette convention de gestion des ZAE signée avec les communes de La Teste de Buch, de Gujan-Mestres et du Teich à été conclue jusqu'au 31 décembre 2021. Il est nécessaire d'effectuer une prolongation de la convention de gestion. La durée est ainsi prolongée pour trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2024 par avenant de prolongation, annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

VU les statuts de la COBAS approuvés par délibération du Conseil Communautaire n° 17-260 du 13 novembre 2017,

VU la délibération communautaire n° 16-246 du 16 décembre 2016 relative au transfert de compétence des ZAE,

VU la délibération communautaire n° 17-156 en date du 30 juin 2017 qui approuve et habilite la Présidente à signer les conventions de gestion avec les communes concernées,

VU les projets d'avenant de prolongation des conventions de gestion des ZAE à intervenir avec les communes concernées.

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir ::

- APPROUVER les avenants de prolongation annexés à la présente qui prolongent le durée des conventions de gestion concluse avec les communes concernées;
- HABILITER la Présidente à signer les avenants de prolongation des conventions de gestion des ZAE à intervenir evec les communes concernées, et prendre toute disposition utile pour son exécution;
- ACTER que les autres dispositions des conventions de gestion signées avec les communes concernées demeurent inchangées.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 42 CONTRE: 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE: 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021



033-243300563-20211105-DEL-2021-11-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021









N° DEL-2021-11-142

# **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU BASSIN D'ARCACHON SUD**

### SÉANCE <u>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00</u>

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, la 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ. D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au sièce de la Communauté d'applomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

COBAS

Comminauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO. Thlerry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xevier PARIS, Bruno PASTOUREAU. Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalana RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Patrice BEUNARD à Yvos FOULON, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Anne ELISSALDE, Marc MURET

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cablnet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

36 présents 6 procurations 2 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Consell Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Yves FOULON

N° DEL-2021-11-142

VOIRIE COMMUNAUTAIRE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'AVENUE DE CESAREE PROLONGEE SUR LA COMMUNE DE GUJAN MESTRAS Approbation de l'avenant n°1 au marché VRD attribué à MOTER

Mas Chars Collégues,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans le domaine de la voirie communautaire rattachée aux Zones d'Activités Économiques, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud assure la réhabilitation de ses voiries.

À ce titre, après analyse de l'état patrimonial des voiries, la COBAS procède actuellement à des travaux de réhabilitation de l'Avenue de Césarée prolongée sur la commune de Gujan-Mestras.

Le projet prévoit :

- La réfection à l'identique de l'Avenue de Césarée prolongée;
- La reprise entière de la structure de la chaussée ;
- La prise en compte de l'éclairage public en privilégiant de l'appareillage performant,

Par ailleurs, le réseau d'assainissement des eaux pluviales sera également entièrement refait, et optimiser en concertation avec le SIBA.

Ces travaux en cours de finalisation ont été estimés à 2 800 000 € HT soit 3 360 000 € TTC.

Après consultation le montant est porté à 1 651 530.75 € HT soit 1 981 836.90 € TTC.

Compte tenu des ajustements de chantier un avenant n°01 au marché public de travaux de VRD est envisagé à hauteur de 46 393.48 € HT soit 55 672.18 € TTC.

Le montant total de cette opération, après l'avenant, se monte à 1 697 924.23 € HT soit 2 037 509.08 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

VU les statuts de la COBAS approuvés per délibération du Consell Communautaire n° 17-260 du 13 novembre 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 16-246 du 16 décembre 2016 relative qui transfert de compétence des ZAE,

VU la convention de gestion approuvée en Conseil Communautaire par délibération n° 17-156 du 30 juin 2017,

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



VU la délibération du Conseil Communautaire n° 17-156 du 30 juin 2017 qui habilite la Présidente à signer ladite convention de gestion avec la ville de La Teste de Buch, la ville de Gujan-Mastras et la ville du Teich,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 16-109 du 29 juin 2018 qui approuve la mise en œuvre du processus de transfert par la mise à disposition à la COBAS des voiries identifiées sur le plan actualisé de la Zone d'Activités du Pays de Buch par la ville de La Teste de Buch.

VÚ la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-07-032 du 22 juillet 2020 relative au lancement de la consultation marché trayaux.

VU les avis favorables de la commission travaux Équipements et du Bureau du 25 octobre 2021,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER la Présidente à signer, l'avenant n°1 au marché public de travaux de VRD attribué à MOTER;
- HABILITER la Présidente à signer (out autre document nécessaire relatif à ce dossier ;
- INSCRIRE et IMPUTER les dépenses correspondantes au budget principal sur les exercices concernés.

La Présidente met aux voix les propositions di-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR : 42 CONTRE : 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE: 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-143-DE



Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021







Nº DEL-2021-11-143

# **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00.

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération. 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Consellfers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Erk BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE. Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalle DELFAUD, Christine DELMAS, Francois DELUGA. Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tany LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Daminique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyrll SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Patrice BEUNARD, Patrick DAVET, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Marc MURET.

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maric-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

#### SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Socrétaire de séance et Valentin DEISS comme Socrétaire adjoint

34 présents 5 procurations

5 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR: Pascal BERILLON

N° DEL-2021-11-143

#### CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA GIRONDE-ANNEE 2022

Mes Chers Collègues,

L'ADIL 33 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Gironde) a pour vocation d'informer gratuitement les usagers, les professionnels du territoire et les collectivités locales, sur toutes questions relatives au logement et à l'habitat afin de les aider à mieux connaître leurs droits et leurs devoirs.

Cette information qui repose sur une compétence juridique confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite.

#### L'ADIL 33 s'engage à :

- informer les usagers lors d'une permanence à raison d'un jour par mois au Point Justice, passage de la Traïne, 33260 La Teste de Buch ;
- donner aux usagers les éléments objectifs permettent l'exercice d'un choix véritable et indépendant, par téléphone ou mell du lundi au vendredi;
- être référent pour l'intercommunalité dans la mise en œuvre de sa politique en matlère d'habitat, notamment sur les aspects juridiques.

Les modalités de partenariat entre l'ADIL 33 et la COBAS sont définies dans le cadre d'une convention annuelle qui prévoit l'attribution d'une subvention de 9 458.82 € pour l'année 2022. Ce coût est calculé sur la base de 0.14 € par habitant (Population légale en vigueur au 1<sup>st</sup> janvier 2021 de 67 563 habitants).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- HABILITER la Présidente à signer la convention de partenariat entre l'ADIL 33 et la COBAS, jointe en annexe à la présente délibération;
- AUTORISER le versement de la somme correspondante dans les conditions définies de la convention;
- INSCRIRE ET IMPUTER les dépenses correspondantes au budget principal sur l'exercice concerné.

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 38 CONTRE: 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 (Catherine OTHABURU)

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





N° DEL-2021-11-144

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021.

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Joan-François BOUDIGUE. Jacques CHAUVET, Vatérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTQUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(\$) EXCUSE(\$):

Patrice BEUNARD, Patrick DAVET, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Marc MURET.

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.21.21-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

34 présents 5 procurations 5 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Consell Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Nathalie DELFAUD

N° DEL-2021-11-144

#### ANIMATIONS ALSH: FIXATION DES TAUX HORAIRES

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'actualiser le taux horaire des personnels encadrant les enfants sur la base des qualifications et habilitations du personnel concerné, à savoir :

Type de bénéficiaire :	Taux horaire brut/jour 1er juillet 2021	Taux horaire brut/jour : 1≪ octobre 2021
Titulaire BAFA	SMIC 10.25	SMJC 10.48
Surveillant de baignade	10.45	10.85
Directeur Adjoint	11.20	11.36
Directeur	11.63	11,8

Pour le personnel encadrant les enfants fors des mini-camps en extérieur, un demi-forfait journalier sur la base de 9h30 par nuitée de présence sera appliqué.

Les directeurs stagiaires BAFD, ou animateurs stagiaires BAFA, ayant la session de formation générale et souhaitant effectuer leur stage pratique ne peuvent bénéficier d'une rémunération de leur vacation.

Considérant l'effectif variable et évolutif des enfants à encadrer au sein de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) situé à La Hume sur le territoire de la commune de Gujan-Mestras, les agents sont recrutés sur des postes non permanents au titre des articles 3.1° et 3.2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant les réglementations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Gironde relatives à l'application du code de l'action sociale et des familles nécessitant un encadrement par un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans,

Considérant que l'ALSH est ouvert le mercredi toute la journée en période scolaire et durant toutes les périodes de vacances scolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (FPT),

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de la l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relative aux agents contractuels de la FPT,

VU la délibération n°15-188 du Conseil Communautaire du 21 septembre 2015 relative à la rémunération des animateurs de l'ALSH de la COBAS,

VU l'errêté n°16-046 du 21 mars 2016 portant modification du règlement intérieur de l'ALSH, VU l'avis favorable du bureau du 25 octobre 2021.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER les modalités de rémunérations décrites ci-dessus et le barème correspondant;
- AUTORISER la Présidente de la COBAS à mettre en œuvre ces dispositions et signer les actes afférents,
- INSCRIRE et !MPUTER les dépenses correspondantes au budget principal sur les exercices concernés.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 39 CONTRE: 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





Bassin d'Arcachon Sud

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





N° DEL-2021-11-145

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN. le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagna à ARCACHON, sous le présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Mey ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-Frençois BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABÉ, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathafle DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO. Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavler PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gévard SAGNES, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZÓNI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE. Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Patrice BEUNARD, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Marc MURET.

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

35 présents 5 procurations 4 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021

RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

Nº DEL-2021-11-145

#### NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL A BASSIN FORMATION

Mes Chers Collègues,

Depuis la Loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique lemitoriale, la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures par semaine.

Les collectivités territoriales bénéficialent copendant, en application de l'article 7-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Cette faculté a été revue par l'article 47 de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. En effet, cet article a posé le principe d'un retour obligatoire, à compter du 1er janvier 2022, aux 1 607 heures annuelles de travail et organise la suppression de ces régimes spécifiques. Dans ce cadre, un délai d'une année e été donné à compter du renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales pour délibérer et instaurer un régime de travail conforme eux dispositions législatives en vigueur.

Bassin Formation, en tant que Pôle Formation de la COBAS, est pleinement concerné par cette réforme et a engagé, dès 2020, un travail de réflexion sur la mise en place des 1 607 heures avec la création d'un groupe de travail piloté avec la direction générale et en coordination avec les services concernés.

La pandémie sanitaire de coronavirus COVID-19 a stoppé ce processus de concertation tout au long de l'année 2020.

En 2021, de travail de réflexion a repris sous l'égide de la Direction Générale des Services, en collaboration avec les représentations syndicales et l'ensemble du personnel de Bassin Formation.

#### 1 – Les agents concernés

Trols catégorles de personnel travaillent au sein de Bassin Formation ;

- le personnel administratif ;
- les formateurs des sections « apprentissage » et formetlon continue (FORCO).
- les formateurs de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP).

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Aussi, pour répondre aux exigences du législateur, il convient d'uniformiser le temps de travail pour l'ensemble des agents au 1er janvier 2022.

- 1.1- Les formateurs intervenant pour les sections apprentissage, sont sous un réglime de 1407 heures, régi par le référentiel formateur, mis en œuvre depuis le 1er janvier 2019 (approbation du Consell Communautaire en date du 13 décembre 2018) :
- 1.2- Des collaborateurs recrutés avant 2019 au service administratif avec des contrats de durées hebdomadaires différentes, il convient également de régulariser et d'harmoniser leurs temps de travail respectifs. Le temps de travail de ces agents doit être organisé sur 37H30 hebdomadaires conformément eux autres agents administratifs de la COBAS;
- 1.3- Les formateurs intervenant sur l'Atelier de Pédagogie Personnalisée, ont déjà des contrats de travail sur une base de 1 607 heures annuelles.

#### 2 - Processus de concertation et dialogue social.

Depuis le 12 mars 2021, 9 réunions ont été menées avec les différentes parties prenantes pour réfléchir à la meilleure organisation possible du temps de travail prenant en compte notamment les spécificités du travail des formateurs, ainsi que des sections d'apprentissage articulées autour des objectifs suivants :

- il était important d'une part, d'engager un dialogue social mené avec les organisations syndicales et d'autre part de laisser spécifiquement un espace libre de parole aux formateurs;
- les groupes de travail ont été menés avec l'ensemble des acteurs concemés sous la forme de 4 réunions collégiales qui se sont tenues du 12 mars 2021 au 02 juillet 2021 et en parallèle 5 réunions dédiées à cette thématique avec les syndicats CGT et CFTC du 04 mai au 17 septembre 2021.

Différents scénarii ont été proposés et la proposition finale retenue est la suivante ;

#### 3 – L'organisation du temps de travail à Bassin Formation

3.1 - Pour les Agents du personnel administratif :

Le temps de travail des agents edministratifs sera organisé sur une base annuelle de 1607 H soit 37H30 hebdomadaires sur site. Cette organisation engendrera 15 jours d'ARTT, en sus des 25 jours de congés annuels, d'éventuels jours de bonification et la journée de solidarité.

3.2 - Pour les Formateurs de l'APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée) ;

Le temps de travail de ces formateurs sera organisé sur une base annuelle de 1607 H soit 37H30 hebdomadaires avec préparation sur site, ce qui engendrera 15 jours d'ARTT, en sus des 25 jours de congés annuels, d'éventuels jours de bonification et la journée de solidarité.

3.3 - Pour les Formateurs des sections d'Apprentissage.

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Le nouveau temps de travail des formateurs des sections d'apprentissage sera organisé sur la base hebdomadaire de 37H30 et sur 43 semaines de travail. 9 semaines de congés annuels seront accordées sur l'année incluant les jours de bonification et la journée de solidarité. Sur les 43 semaines de travail, une semaine pédagogique sera réalisée hors site et positionnée chaque année avant le départ en vacances d'été des formateurs, à savoir, pour l'année 2022 du 18 au 22 juillet 2022.

Le temps de travall des 1607 heures annuelles se répartit de la manière suivante

- 720 heures en face-á-face pédagogique sur site;
- 887 heures de préparation pédagogique, travaux de correction, visites d'entreprises, séminaires, formations et toutes réunions.

Les congés annuels sur une année-type seront accordés comme suit :

- 1 semaine pendant les vacances scolaires de la Toussaint.
- 2 semaines pendant les vacances scolaires de Noël
- 1 semaine pendant les vacances scolaires de Février.
- 1 semaine pendant les vacances scolaires de Pâques.
- 4 semaines pendant les vacances scolaires d'été.

Ces congés annuels susvisés et la semaine pédagogique hors site mentionnée ci-dessus seront prévus et communiqués pour l'année scolaire suivante, lors de la diffusion des plannings des attemants en juillet pour l'année N+1 (sous réserve du calendrier gouvernemental des congés).

Des avenants au contrat de travail seront établis pour les agents concernés et seront actés avant le 31 décembre 2021 pour une application au 1er janvier 2022.

Les documents régissant l'activité en face-à-face pédagoglque, les fiches de postes et de missions spécifiques saront mises à jour et actualisées en tant que de besoins. L'ensemble de ces documents seront actualisés et revisités si nécessaire lors des campagnes d'évaluation.

#### ٧U

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code du Travail.
- La loi n° 83–634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 21,
- La loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 7 1, 57 et 136,
- La loi nº 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,
- La loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



- Loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115,
- La loi n°2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade,
- La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.
- La loi n°2019-826 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.
- Le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,
- Le décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinée du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statulaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret π° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,
- Le décret n° 2001–623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- Le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif aux modalités d'organisation du temps partiel.
- Le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans le fonction publique territoriale,
- Le décret n°2015-580 du 28 mail 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement mafade.
- Le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,
- Le décret 2020-529 du 5 mai 2020 modifient les dispositions relatives au congé parental des fonctionnaires et à la disponibilité pour élever un enfant,
- Le décret nº 2020-1492 du 30 novembre 2020 portant diverses dispositions relatives au congéde présence parentale et au congé de solidarité familiate dans la fonction publique.
- Le décret n° 2020-1557 du 8 décembre 2020 relatif eu congé de proche aidant dans la fonction publique,

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



- La Délibération du district en date du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et la réduction du temps de travail
- La Délibération N° 18-263 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2018 relative à l'approbation du référentiel formateur de Bassin Formation
- Vu l'avis du Comité Technique du 28 octobre 2021, Collège des Elus : 5 votes « pour » ; Collège des représentants du personnel : 3 votes « contre » 1 abstantion ;
- Vu l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

Je vous propose, mes Chers Collégues, de bien vouloir :

- ADOPTER la nouvelle organisation du temps de fravail du personnel de Bassin Formation pour une application à compter du 1er janvier 2022;
- AUTORISER la Présidente à signer tous les actes afférents à de dossier.

La Présidente met aux volx les propositions di-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR : 40 CONTRE : 0 () ABSTENTIONS : 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211108-DEL-2021-11-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021



Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



N° DEL-2021-11-146

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARGACHON SUD, s'est réuni en séence ordinaire au slège de la Communauté d'agglomération, 2 affée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélèrie DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Joan-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantel DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karlne DESMOULIN, leabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZÉAUD, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigille GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thlerry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES. Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Bruno DUMONTEIL à André MOUSTIE, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S):

Patrice BEUNARD, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Marc MURET

#### **ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Marie-Pierre CHA\$\$AING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinel

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

35 présents 5 procurations 4 absents

033-243300563-20211108-DEL-2021-11-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Paul SCAPPAZZONI

Nº DEL-2021-11-146

CHEQUE NUMERIQUE: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES ELIGIBLES AU PROGRAMME CHEQUE NUMERIQUE- NOVEMBRE 2021

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DEL-2020-11-125 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2020, la COBAS a approuvé un accompagnement dans le cadre d'une subvention à la digitalisation des petites entreprises avec la mise place d'un soutien financier au titre du « chèque numérique ».

Il vous est précisé dans le tableau ci-après la liste des entreprises éligibles à ce dispositif et sollicitant une subvention. Le détail des projets, des investissements, ainsi que l'aide financière accordée à chaque acteur économique sont précisés également ci-dessous.

## SUBVENTION AU TITRE DU CHÈQUE NUMÉRIQUE

#### VIIIe d'Arcachon:

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	PROJET	MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT EN € HT	SUBVENTION ACCORDÉE
MAGIC CHOCOLATE 2021-11-01	Prêt à porter (Maillot de bain)	Référencement et Community Management	4 150 €	2 000 €

#### Ville de La Teste de Buch :

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	PROJET	MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT EN € HT	SUBVENTION ACCORDÉE
FLODESK 2021-11-02	Assistante Administrative	Investissement Matériel et Immatériels	1 799 €	899 €
TERMITES ET CIE 2021-11-03	Traitements de termites et de petits nuisibles	Création site Internet	1 660 €	830 €

033-243300563-20211108-DEL-2021-11-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



#### Ville de Gujan-Mestras :

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	PRÖJET	MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT EN € HT	SUBVENTION ACCORDEE
BOUTIQUE JOLIE COCCINELLE 2021-11-04	Prêt à porter pour femme	Référencement et Community management et achats de matériels	1 940 €	670 €
PARQUETS BASSIN 2021-11-05	Vente et pose de parquets	Achet de matériels informatiques	3 806 €	1 903 €
ETABLISSEMEN T BROUSTAUT 2021-11-06	втр	Référencement, Community, et achat matériels Informatiques	5 694 €	2 000 €
RED BEARD 2021-11-07	Çave à Vin	Matériels informatiques	1 708 €	854€

Chaque dossier a été soumis à la Commission emploi, développement économique et promotion du territoire et ont tous reçu un avis favorable.

Le montant global des subventions allouées pour le chèque numérique s'élève dans cette délibération à 9 156 €. Ces crédits ont été prévus et inscrits au Budget Primitif 2021.

Cette opération s'inscrit per ailleurs dans les conditions d'éligibilité mentionnées dans le règlement d'intervention prévue dans la convention SRDEII.

VU le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, notamment en ses articles 107 et 108, VU le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, VU la délibération n° DEL-2020-11-125 du Conseil Communautaire du 26 novembre 2020 adoptant le chèque numérique,

VU l'avis favorable de la Commission amploi, développement économique et promotion du territoire en date du 12 octobre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

033-243300563-20211108-DEL-2021-11-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ATTRIBUER une subvention à chaque acteur économique pour un montant respectif conforme au tableau figurant dans la délibération;
- AUTORISER la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdites subventions ;
- IMPUTER les crédits correspondants au budget principal sur l'exercice concerné.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR : 40 CONTRE : 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 8 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021



Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



N° DEL-2021-11-147

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 16h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, SyMie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valèrie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET. Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathelie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karline DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Jean-Jacques GERMANEAU, Brighte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xevier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON. Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S):

Patrice BEUNARD, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Marc MURET

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

36 présents

- 4 procurations
- 4 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Chantal DABE

N° DEL-2021-11-147

#### **VACATIONS BAZE - PORTRAITS D'ENTREPRISES.**

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 19 décembre 2019, il a été proposé aux membres du Conseil Communautaire de recourir à de la vacation pour la rédaction de portraits d'entreprises pour l'agence de développement économique BA2E et notamment pour leur mise en publication sur son site internet.

Dans de cadre, des tarifs ont été approuvés par l'assemblée selon la nature des prestations fournies sur la base de montants estimatifs, qui se sont avérés en deçà de la réalité des coûts calculés.

Il convient par conséquent d'amender la gamme tarifaire appliquée en actualisant les montants des prestations à compter du 1° juillet 2020 de la manière suivante :

- > 170 € bruts par feuillet (1 500 caractères);
- > 55 € bruts par photo.

Pour mémoire, les montants étalent respectivement établis à 150 € et 50 bruts, les autres dispositions restent par ailleurs préservées. En effet, les forfaits précités continuent d'intégrer les frais liés aux déplacements, interviews et réalisations de l'acte (photo, rédaction).

Il est rappelé que ces dépenses sont imputées au budget de l'agence de développement économique BA2E et font l'objet d'une refacturation au Pays Barval au prorata des populations respectives.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3.2° et 34,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VÚ la délibération n°19-354 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 portant recrutement d'un agent vacataire pour l'agence de développement économique BA2E, VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ACTUALISER la rémunération forfaitaire de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 170 € et 55 € par type d'acte correspondant;
- AUTÓRISER la Présidente à signer tout document en lien avec la présente délibération ;

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



 INSCRIRE et IMPUTER les crédits correspondants au budget principal sur les exercices concernés.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 40 CONTRE: 0 ()

ABSTENTIONS: 0()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS





N° DEL-2021-11-148

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération. 2 ellée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Consaillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN. Sylvio BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADD, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalia DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karlne DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DDNZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xevier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paur SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Patrice BEUNARD, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Marc MURET.

#### ÉGALÉMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

36 présents

- 4 procurations
- 4 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du D4 novembre 2021

RAPPORTEUR : Magdalena RUIZ

N° DEL-2021-11-148

### RÉFORME ET VENTE DE MATÉRIEL

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, vous avez décidé de procéder à l'acquisition de nouveaux matériels afin de procéder au renouvellement des anciens matériels vétustes ou hors d'usage dont la liste est jointe en annexe.

Ces équipements peuvent être proposés à la vente. A cet effet, ils doivent faire l'objet d'un déclassement.

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- APPROUVER la réforme et la vente des matériels listés en annexe ;
- AUTORISER Madame la Présidente à engager les démarches de réforme et signer les pièces nécessaires aux transactions ;
- IMPUTER les recettes correspondantes sur les budgets et les exercices concernés.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

**POUR: 40** CONTRE : 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 8 novembre 2021





Communaulé d'Aggomération
Bassin d'Accachon Sud

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021



Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Nº DEL-2021-11-149

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le D4 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conselllers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bemard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérard SAGNES, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Marielle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(8) EXCUSÉ(S) :

Patrice BEUNARD, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Marc MURET

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinel

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Gode Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint.

36 présents

- 4 procurations
- 4 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Jean-François BOUDIGUE

N° DEL-2021-11-149

#### RAPPORT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Mes Chers Collègues,

CONSIDÉRANT que les EPCI doivent élaborer un rapport comportant un projet de schéma de mutualisation de services à mettre en ceuvre pendant la durée du mandal,

CONSIDÉRANT que chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du Président de l'EPCI à son organe délibérant,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, portant notamment en son article 67 création d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre l'EPCI et ses communes membres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1 et suivants, L.5111-1 et L.5211-39-1,

VU le Code de la commande publique,

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021,

Je vous propose, mes Chers Collégues, de bien vouloir :

 PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'information sur l'avancement du schéma de mulualisation ci-annexé lors de la séance du Débat d'Orientations Budgétaires.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR : 40 CONTRE : 0 ()

ABSTENTIONS : 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021





033-243300563-20211105-DEL-2021-11-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021



Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



N° DEL-2021-11-150

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 ailée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marie-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conselliers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN. Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathalie DELFAUD, Christine DELMAS, François DELUGA, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Yves FOULON, Jean-Jacques GERMANEAU. Brighte GRONDONA, Yves HERSZFELD, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Peul SCAPPAZZONI

# ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Georges AMBROISE à Gérerd SAGNES, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Mariefle PHILIP à Christine DELMAS, Cyril SOCOLOVERT à François DELUGA

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Patrice BEUNARD, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Merc MURET

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE. Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Coda Général des Collectivités Territoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

36 présents

- 4 procurations
- 4 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021 Affichage : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX. Présidente de la COBAS



Conseil Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR: May ANTOUN

N° DEL-2021-11-150

## RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Mes Chers Collègues,

VU le Code Général des Collectivilés Territoriales, et notamment son article L.2311-1-2.

VU la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU l'accord du 30 novembre 2016 rélatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique prévoyant l'élaboration et la mise en œuvre par les employeurs publics avant le 31 décembre 2020, d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur une durée de trois ans,

CONSIDÉRANT que les EPCI de plus de 20 000 habitants, doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes, concomitamment au rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT le décalage temporel pour l'élaboration du plan d'actions au regard de la pandémie sanitaire,

CONSIDERANT que ce plan d'actions est complémentaire des grandes lignes directrices de gestion RH en cours d'élaboration qui seront présentées lors d'un prochain Conseil communautaire.

VU l'avis favorable du Bureau du 25 octobre 2021,

Ca rapport, extrait du Rapport Social Unique de la COBAS, joint à la présente délibération concerne la situation en matière d'égalité femmes- hommes sur la base des effectifs au 31/12/2020. Il sera soumis au Comité Technique le 1e décembre 2021.

Je vous propose, mes Chers Callègues, de bien vouloir :

 PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concomitemment au rapport sur les orientations budgétaires 2022.

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

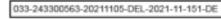
POUR: 40 CONTRE: 0 ()

ABSTENTIONS: 0 ()

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 8 novembre 2021





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur







N° DEL-2021-11-151

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 novembre 2021 à 15h00

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE 2021 à 15h00, le Conseil de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté d'agglomération, 2 allée d'Espagne à ARCACHON, sous la présidence de Marje-Hélène DES ESGAULX.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Date de la convocation : 29 octobre 2021

#### PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS.

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON, Eric BERNARD, Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valérie COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABE, Patrick DAVET, Philippe DE LAS HERAS, Valentin DEISS, Nathallo DELFAUD, Christine DELMAS, Isabelle DEVARIEUX, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL. Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Christelle JECKEL, Tony LOURENCO, Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIE, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Bruno PASTOUREAU. Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON. Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI.

#### ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S), conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Georges AMBRO(SE à Gérard SAGNES, Karine DESMOULIN à Philippe DE LAS HERAS, Sophie DEVILLIERS à Paul SCAPPAZZONI, Marielle PHILIP à Christine DELMAS

#### ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Patrice BEUNARD, François DELUGA, Anne ELISSALDE, Yves FOULON, Yves HERSZFELD, Marc MURET, Cyril SOCOLOVERT

#### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Marte-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

SECRÉTAIRES, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Tarritoriales : Christelle JECKEL est désignée comme Secrétaire de séance et Valentin DEISS comme Secrétaire adjoint

33 présents 4 procurations

7 absents

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Consell Communautaire de la COBAS du 04 novembre 2021.

RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX

N° DEL-2021-11-151

#### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Mes Chers Collègues,

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Présidente présente en Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés pour l'exercice à venir, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le contenu de ce rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication ont été précisés par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, publié au Journal Officiel en date du 26 juin 2016.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-36 renvoyant aux articles L. 2311-1 et suivants,

VU l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant modification de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Tenitoriales.

VII l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022,

VU le décret n° 2016-641 en date du 24 juin 2016 précisant le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU les avis favorables du Bureau et de la Commission Finances et Administration Générale.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ENGAGER le débat sur le rapport qui vous a été adressé avec la convocation au présent Conseil :
- PRENDRE ACTE de ce débat par le présente délibération ;
- HABILITER la Présidente à procéder à la transmission et à la publication du repport sur les orientations budgétaires selon les modelités définies par décret.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

Décision du Conseil Communautaire : ADOPTE à L'UNANIMITÉ

POUR: 35

033-243300563-20211105-DEL-2021-11-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage: 08/11/2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



CONTRE: 0()

ABSTENTIONS: 2 (Valentin DEISS, Tony LOURENCO)

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0 ()

Et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme Arcachon, le 5 novembre 2021

